



**DOSSIER DU PARTICIPANT
MARDI 21 MARS 2017**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Édito

Aujourd'hui, l'École de la République accueille tous les enfants, sans distinction. Mais les études sur les résultats des élèves montrent que la France est le pays du grand écart entre une école efficace pour une grande majorité d'élèves et une école qui ne parvient pas à faire réussir 20 à 30% de ses élèves. Elles montrent aussi que la France est le pays de la reproduction sociale, dans lequel une bonne part du destin scolaire est liée à l'origine sociale. Ainsi, les inégalités ne sont pas des abstractions, mais des réalités bien concrètes.

La devise qui orne le fronton de nos écoles, « Liberté, Égalité, Fraternité », est synonyme d'exigences : celle de donner plus à ceux qui ont moins, celle de ne pas accepter les hiérarchies, mais de les corriger, pour un jour les abolir, celle de nous préoccuper de l'égalité réelle, pour donner les mêmes opportunités à chacun et rechercher la réussite de tous. C'est forte de cette volonté que l'action en faveur de l'égalité s'est inscrite au cœur de la refondation de l'École de la République conduite depuis 2012.

Depuis lors, le ministère agit pour assurer l'égalité sur tout le territoire, ce qui passe par la justice restaurée entre les territoires, au moyen d'une répartition des moyens d'enseignement qui donne clairement la priorité aux écoles des quartiers populaires et à celles de certaines zones rurales. Dans les 1 095 réseaux d'éducation prioritaire et dans les 450 lycées les plus fragiles, les moyens et le nombre d'adultes sont renforcés. Tous les territoires fragiles sont aidés : en Seine-Saint-Denis, 1 566 postes auront été créés depuis 2012 ; à Grigny, un plan éducatif très ambitieux a été adopté ; dans plus de 40 départements, des conventions ruralité préservent et modernisent le réseau des petites écoles malgré l'évolution démographique. Pour favoriser la mixité sociale dans les collèges, essentielle pour la réussite des élèves, notamment les plus fragiles, et le sentiment d'appartenance à la République, 82 projets sont engagés dans 47 départements et concernent 84 communes.

Nous agissons aussi pour favoriser les apprentissages des élèves les plus fragiles. Le nombre de classes maternelles spécifiques pour l'accueil des 2 ans a été multiplié par 5 et le taux de scolarisation atteint désormais 20,8% en éducation prioritaire et même 22,7% en Rep+. 5 000 écoles élémentaires parmi les plus défavorisées sont dotées d'un maître supplémentaire au titre du dispositif Plus de maîtres que de classes.

Une plus grande attention est apportée aux conditions de vie des familles, notamment les plus modestes. Le montant des crédits consacrés aux fonds sociaux a progressé de plus de 85 % depuis 2012 et les bourses aux collégiens et lycéens d'origine modeste sont revalorisées.

Parce que l'école doit être une chance pour tous et que l'autocensure pèse encore trop souvent sur les parcours des jeunes issus de milieux modestes, je soutiens l'action des enseignants et des nombreux acteurs locaux qui croient et agissent pour l'ambition et le mérite des jeunes. Prévention du décrochage scolaire, parcours d'excellence, dispositif « Meilleurs bacheliers », pôles de stages, promotion de l'accès des bacheliers professionnels à l'enseignement professionnel... tous ces dispositifs que j'ai créés, l'académie de Lille, la plus jeune de France, s'en est emparée pleinement. C'est donc ici que je suis venue partager aujourd'hui notre ambition et avancer encore grâce au protocole que je signerai avec les responsables des trois grandes conférences de l'enseignement supérieur pour une démocratisation exigeante et ambitieuse de l'accès aux études supérieures.

Il était urgent d'agir contre les inégalités qui gangrènent à la fois l'efficacité de l'école et la cohésion sociale. Nous avons agi et nous continuons à le faire pour démontrer que l'exigence de justice sociale est indissociable de l'ambition d'excellence pour tous. C'est en poursuivant ces deux objectifs que l'École de la République saura relever les défis du XXI^e siècle.

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Sommaire

ASSURER L'ÉGALITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

PAGE 5

Des réseaux d'éducation prioritaire dans les 1 095 territoires les plus défavorisés

PAGE 7

Des modèles plus justes d'allocation des moyens entre territoires

PAGE 8

Plus de 40 conventions locales pour une école de qualité en milieu rural et en montagne

PAGE 9

Un plan spécifique pour les écoles de Seine-Saint-Denis

PAGE 10

82 territoires engagés pour la mixité sociale au collège

PAGE 12

Plus de 85 % d'augmentation pour les fonds sociaux des établissements scolaires

SOUTENIR L'AMBITION DE TOUS LES JEUNES

PAGE 13

Les parcours d'excellence de la 3^e à la terminale

PAGE 14

Le dispositif Meilleurs bacheliers

PAGE 15

Des pôles sur tout le territoire pour faciliter l'accès à des stages de qualité

PAGE 17

Un accès privilégié des bacheliers professionnels aux sections de technicien supérieur (STS)

PAGE 17

Lutte contre le décrochage : objectif 80 000 en 2017

PAGE 19

De meilleures conditions de vie des élèves et des étudiants pour faciliter la poursuite d'études

PAGE 22

L'aide à la recherche du premier emploi (Arpe) pour accompagner les jeunes dans l'insertion professionnelle

PRIORITÉ ÉGALITÉ DANS L'ACADÉMIE DE LILLE

PAGE 25

**ASSURER L'ÉGALITÉ
DANS TOUTE
L'ACADÉMIE DE LILLE**

PAGE 27

**SOUTENIR L'AMBITION
DE TOUS LES JEUNES
PARTOUT DANS
L'ACADÉMIE DE LILLE**

Assurer l'égalité sur tout le territoire

Des réseaux d'éducation prioritaire dans les 1 095 territoires les plus défavorisés

Avec la scolarisation des moins de trois ans

Pour favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans, notamment en éducation prioritaire, les efforts de l'éducation nationale, des caisses d'allocations familiales et des acteurs sociaux sont conjugués pour sensibiliser et convaincre davantage de parents encore de l'intérêt de la scolarisation précoce : développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif des enfants ; prévention des difficultés scolaires par la stimulation et la structuration du langage oral ainsi que par la découverte de l'écrit.

Ces partenariats institutionnels visent à atteindre l'objectif de **50 % d'enfants de moins de trois ans accueillis dans les écoles en Rep+**. Une campagne de sensibilisation mobilisant tous les acteurs a été lancée afin de faire connaître aux parents les places disponibles pour accueillir ces élèves dans les secteurs ciblés. En outre, un travail est conduit avec les préfetures pour favoriser le développement de locaux avec l'appui de crédits de la politique de la ville dans tous les lieux où cela est nécessaire.

Enfin, des ressources pédagogiques qui portent une attention particulière à la qualité de l'accueil de ces très jeunes enfants ont été mises à la disposition des enseignants.

Depuis 2012, le nombre d'enfants de moins de trois ans scolarisés a augmenté de 7 000 élèves et le taux de scolarisation est passé de 11 % à 11,9 %. Le taux de scolarisation en éducation prioritaire est passé de 19,3 % en 2015 à 20,8 % en 2016, et en Rep+, il passe de 22,2 % en 2015 à 22,7 % en 2016.

12 académies ont déjà atteint l'objectif de 30 % en 2016, soit pratiquement la moitié d'entre elles, et 2 académies ont atteint l'objectif de 50 % en Rep+.

Avec le dispositif Plus de maîtres que de classes

Le dispositif Plus de maîtres que de classes est **généralisé à la rentrée 2017 à toutes les écoles de l'éducation prioritaire** et, au-delà, dans les écoles à besoins comparables, repérées localement et situées sur des territoires fragiles, notamment ruraux.

Grâce à une montée en charge progressive : 3 220 postes depuis 2013, auxquels s'ajouteront 1 941 postes à la rentrée 2017, plus de 5 000 écoles bénéficieront de ce dispositif à la rentrée.

Reposant sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire (surtout en CP et CE1), le dispositif Plus de maîtres que de classes permet de prévenir la difficulté scolaire, de recourir à des organisations pédagogiques différentes pour mieux soutenir les apprentissages des élèves en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. L'action est prioritairement centrée sur l'acquisition des fondamentaux (expression orale et écrite, mathématiques) au cycle 2.

Avec la fin des suppressions puis la création de postes de réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)

Les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale des Rased dispensent des aides ciblées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

La politique des Rased a été rénovée en profondeur depuis la rentrée 2012. Les moyens humains affectés aux Rased ont été augmentés et les missions clairement redéfinies. Les modalités de fonctionnement des réseaux ont aussi été précisées. Dans chacune des circonscriptions du 1^{er} degré, un pôle ressources auquel les membres du Rased participent est désormais mis en place pour organiser l'aide aux élèves et aux enseignants.

Avec un effort spécifique pour la formation des enseignants du 1^{er} degré

On sait qu'en milieu défavorisé, il est indispensable que les professionnels travaillent plus collectivement et bénéficient de temps supplémentaires de formation. C'est le sens des 18 demi-journées par an remplacées dans les écoles et de la pondération par 1,1 des heures d'enseignement dans les collèges qui permettent aux personnels de bénéficier de temps pour travailler en équipe et se former.

308 professeurs ont été formés depuis 2014 pour être enseignants formateurs éducation prioritaire ainsi qu'une quarantaine de conseillers pédagogiques du premier degré.

Avec une revalorisation des indemnités des enseignants

La mobilisation pédagogique des équipes enseignant en éducation prioritaire passe en particulier par la reconnaissance de leur rôle dans les 1 095 réseaux qui font face à des tâches spécifiques dans leurs écoles et collèges socialement défavorisés.

Depuis septembre 2015, la rémunération des personnels exerçant au sein de l'éducation prioritaire a largement été revalorisée. Le montant de la nouvelle indemnité en Rep est de 1 734 euros, soit 50 % de plus que l'ancienne indemnité et le montant de la nouvelle indemnité en Rep+ est de 2 312 euros, soit le double de la précédente. Cette amélioration sensible des indemnités renforce l'attractivité et la stabilisation des personnels.

Tous les personnels sont concernés : les personnels enseignants, les conseillers principaux d'éducation, les conseillers d'orientation psychologues, les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé des réseaux d'éducation prioritaire. Plus de 110 000 personnels en bénéficient.

Une indemnité de fonctions de 500 euros est également créée pour les inspecteurs de l'éducation nationale chargés du pilotage d'au moins un Rep ou Rep+.

Ces mesures représentent un effort de 130 millions d'euros par an.

Les personnels des collèges et des écoles qui sont sortis de la carte de l'éducation prioritaire car ils ne présentaient plus les caractéristiques qui avaient justifié leur labellisation bénéficient de mécanismes de clauses de sauvegarde pendant une période de cinq ans.

Des modèles plus justes d'allocation des moyens entre territoires

Une première réponse à l'enjeu d'égalité entre les territoires a été apportée avec la refondation de l'éducation prioritaire. Les dotations allouées aux académies font aujourd'hui l'objet d'une régulation nationale, en ciblant mieux les établissements les plus difficiles (1 095 collèges et 6 772 écoles). Des moyens plus importants sont alloués aux territoires

les plus défavorisés, en tenant compte des différences de situation, notamment en matière démographique, économique et sociale.

S'agissant du premier degré public, depuis la rentrée 2015, un nouveau modèle d'aide à la décision pour la répartition des moyens a été mis en œuvre afin de mieux tenir compte des disparités territoriales et des difficultés sociales.

Dans le second degré, une politique de dotation plus progressive, en fonction de la difficulté sociale de chaque établissement, a accompagné la refondation de l'éducation prioritaire. Par ailleurs, dans les lycées et lycées professionnels les plus défavorisés et fragiles, 450 emplois nouveaux sont créés à la rentrée 2017. Ces emplois permettront d'abaisser le nombre d'élèves par classe et d'améliorer le nombre d'adultes dans les établissements. Ces moyens supplémentaires ont vocation à être maintenus jusqu'à la redéfinition de la politique d'éducation prioritaire dans les lycées, qui doit être une priorité des prochaines années, en prenant pleinement en compte la situation des lycées professionnels notamment.

Plus de 40 conventions locales pour une école de qualité en milieu rural et en montagne

Les comités interministériels aux ruralités successifs ont acté le développement des conventions ruralité pour une école rurale et montagne de qualité. En réponse à la fragilité des petites écoles en milieu rural et de montagne et aux baisses d'effectifs scolarisés dans ces territoires, des conventions pluriannuelles, conclues avec les élus locaux sur la base d'un diagnostic partagé, permettent d'accompagner les réorganisations du réseau des écoles, et en compensant tout ou partie des effets de la démographie, d'apporter de la visibilité aux élus sur les évolutions d'effectifs.

À la suite du rapport du sénateur Alain Duran, des outils de diagnostic nouveaux et des bonnes pratiques sont mis à disposition des acteurs de terrain et une instruction a été prise pour pérenniser cette démarche de conventionnement avec les territoires ruraux, pour rappeler la souplesse des modes de contractualisation et de mise en œuvre, et inscrire ces conventions ruralité dans un cadre interministériel et dans une perspective d'aménagement du territoire.

D'ici septembre 2017, plus de 40 conventions ruralité auront été signées. Depuis la rentrée 2015, la répartition des créations d'emplois tient compte de ces engagements : 240 postes auront été mobilisés en soutien des conventions ruralité pour les territoires ruraux et de montagne.

Un plan spécifique pour les écoles de Seine-Saint-Denis

À la rentrée 2017, 1 566 postes auront été créés depuis 2012 en Seine-Saint-Denis, dont 20 dispositifs de toute petite section pour accueillir des enfants de moins de trois ans et ainsi développer leur scolarisation. Après les 503 postes supplémentaires de la rentrée 2016, 500 postes nouveaux sont créés pour la rentrée 2017.

Avec la réforme de l'éducation prioritaire, 78 collèges (62 % des collèges) et 525 écoles du département (64 %) bénéficient de ce statut.

En 2015, le nombre de postes offerts au concours de professeur des écoles dans l'académie de Créteil était de 2 185 (1 685 au concours principal, 500 au concours supplémentaire) et de 2 300 postes (1 800 au concours principal, 500 au concours supplémentaire) en 2016, quand il était seulement de 850 en 2012. **Créé en 2015, le concours exceptionnel a été reconduit en 2016 et en 2017.**

À la rentrée 2015, l'Espe de Créteil a expérimenté un M1 Meef en alternance (1/3 temps en situation professionnelle et 2/3 en formation au sein de l'Espe). Ce M1 a été ouvert pour des candidats aux fonctions de professeurs des écoles. Les jeunes de la première promotion, composée de 103 étudiants, ont tous validé leur M1, quand ils sont 67 % non-alternants à l'avoir fait. Cette expérimentation a donc été étendue à Versailles, Amiens et Reims.

Une semaine de formation avant la rentrée scolaire, ainsi que des formations tout au long de l'année, ont permis d'améliorer l'accompagnement des contractuels. De la même façon, ils sont accompagnés au quotidien par les équipes de circonscription et peuvent s'appuyer sur les ressources pédagogiques en ligne.

Pour mieux guider l'entrée dans le métier, 40 emplois nouveaux ont été consacrés à l'accompagnement des stagiaires à la rentrée 2016. Pour les écoles de Saint-Denis, la part des postes réservés aux stagiaires a baissé de près de deux points entre 2014 et 2016, passant de 6,8 % à 5 %.

Grand Projet Éducatif Grigny 2020 : un projet éducatif ambitieux et innovant pour un territoire d'urgence

La ville de Grigny dans l'Essonne (académie de Versailles) connaît une situation scolaire d'exception qui nécessite une ambition sans précédent pour sécuriser l'avenir de ses jeunes et de leurs parcours éducatifs. En réponse, l'Éducation nationale renforce les moyens pour la rentrée 2017 : 20 emplois nouveaux, 3 nouvelles classes pour la scolarisation des moins de 3 ans et création d'une classe Passerelle - Ambition - Lycée (PAL) qui s'adressera dès la fin de la quatrième aux élèves fragiles et motivés pour les préparer à réussir un parcours complet au lycée. Objectifs de cette mobilisation : la sécurisation du parcours de l'enfant et de l'adolescent, le renforcement de l'expertise professionnelle des enseignants et de tous les personnels de vie scolaire, l'utilisation du numérique comme outil majeur d'intégration.

82 territoires engagés pour la mixité sociale au collège

Le constat a été clairement fait que les collèges sont très hétérogènes : 10% des collèges accueillent moins de 15% d'élèves d'origine sociale défavorisée, 10% en accueillent plus de 63%. L'enjeu de la mixité sociale est donc central pour la réussite des élèves, notamment pour les plus fragiles, comme pour le sentiment d'appartenance de tous les enfants de France à la République. Les meilleurs élèves n'y perdent pas non plus : ils ne sont pas pénalisés scolairement et la mixité sociale constitue un enrichissement pour leur construction individuelle et citoyenne.

La loi du 8 juillet 2013 a ouvert la possibilité de créer des secteurs multicollèges pour favoriser la mixité scolaire et sociale, à l'initiative des départements, compétents en matière de sectorisation, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : services déconcentrés de l'éducation nationale, élus et acteurs de terrain, élèves et leurs familles, mais également chercheurs.

La singularité de cette démarche repose sur une logique de construction à partir des acteurs et des besoins des territoires, pour faire émerger des solutions concrètes et pragmatiques en faveur de la mixité dans les collèges, le ministère se positionnant en impulsion et en appui de l'initiative locale.

Dans les territoires pilotes, les acteurs de terrain ont disposé de deux outils cartographiques d'aide à la décision fournis par le ministère :

- le premier permet de voir sur la carte d'un territoire la localisation des collèges les uns par rapport aux autres sous forme d'histogramme scolaire ;
- le second permet de visualiser précisément l'adresse des élèves scolarisés dans un collège.

Ces outils ont été enrichis dans les académies par les services statistiques académiques avec des données locales et de nombreuses analyses.

Depuis la rentrée 2016, et pour les rentrées 2017 et 2018, 82 projets sont engagés pour favoriser la mixité sociale, dans 47 départements, concernant 84 communes. L'objectif est de construire une politique de la preuve, fondée sur l'expérimentation et l'évaluation des résultats.

Ces expérimentations reposent sur plusieurs types d'initiatives et mobilisent différents leviers :

- secteurs multi-collèges ;
- modification de la sectorisation ;
- créations de parcours d'excellence dans les domaines linguistiques, scientifiques, numériques, techniques ou professionnels, culturels, parfois en partenariat avec des lycées, des universités et des écoles supérieures ;
- fermeture et/ou construction de collèges ;
- conventions avec des collèges privés.

Ce travail d'expérimentation s'accompagne d'un protocole d'évaluation mené par une équipe de chercheurs de Sciences-Po, sous la direction de Yann Algan, pour observer tout au long de la scolarité au collège les effets de la mixité sur le contexte scolaire et le développement des compétences cognitives et non-cognitives des élèves.

Le premier objectif de la recherche est de mesurer l'effet de la démarche sur la composition sociale et scolaire des établissements concernés par les modifications d'affectation des élèves. Des stratégies de contournement peuvent être déployées par certaines familles et venir annihiler les efforts en termes de mixité sociale. L'évaluation de la composition sociale et scolaire est également étendue aux établissements environnants susceptibles d'avoir été indirectement affectés par la démarche.

Le second objectif de la recherche est de mettre en évidence les effets de la mixité sur les apprentissages des élèves, leurs compétences non-cognitives et sociales et leur bien-être d'élève. Les indicateurs de résultat incluront notamment les comportements des élèves (vie scolaire), le climat scolaire ressenti, l'identification des groupes de pairs à l'école et en dehors de l'école, les attitudes des élèves face à la différence sociale/scolaire, la perception du mérite, leur ambition et leur estime de soi, etc. Le suivi des élèves se fera jusqu'à la fin du cycle secondaire inférieur afin d'évaluer également l'impact de la démarche sur la réussite au brevet et l'orientation des élèves au lycée.

Pour ce faire, les chercheurs proposent de comparer les établissements qui sont engagés dans la démarche en faveur de la mixité sociale avec des établissements semblables qui ne sont pas engagés dans cette démarche. L'équipe de recherche s'appuie sur son expertise dans le champ de l'éducation et des compétences non-cognitives ainsi que sur sa connaissance fine des contraintes liées à l'organisation d'enquêtes de grande ampleur en milieu scolaire.

Plus de 85 % d'augmentation pour les fonds sociaux des établissements scolaires

Le montant des crédits consacrés aux fonds sociaux des établissements scolaires atteint 65 millions d'euros en 2017 au lieu de 35 millions d'euros en 2012. Cette hausse permet de faire face à l'accroissement du nombre de familles touchées par des difficultés économiques, notamment en favorisant l'accès à la restauration scolaire des élèves de familles défavorisées, l'accueil en internat, l'achat des matériels scolaires, la participation à des sorties scolaires ou d'autres activités pédagogiques, etc. Cette dotation permet également de prendre en charge les changements de situation des familles en cours d'année scolaire.

Soutenir l'ambition de tous les jeunes

L'autocensure chez les élèves débute très tôt. Elle est d'autant plus forte dans les milieux modestes dont l'accès à l'enseignement supérieur stagne depuis une dizaine d'années. De même, l'entrée dans l'enseignement supérieur n'est pas encore une évidence pour les bacheliers professionnels, et pour certains, c'est encore un saut trop important, synonyme encore trop souvent d'échec. Favoriser une orientation choisie et lutter contre l'autocensure en développant l'ambition des élèves sont deux orientations au cœur de la stratégie pour assurer l'égalité des opportunités de réussite.

Les parcours d'excellence de la 3^e à la terminale

Les parcours d'excellence mis en place à la rentrée 2016 s'inspirent des programmes d'études intégrées (PEI). Le PEI a été lancé à l'IEP de Lille en 2007. En parallèle, l'IEP de Toulouse a créé le programme Dispo. C'est la mise en commun de ces deux programmes dès 2008 et leur élargissement à cinq autres IEP (Aix, Lyon, Rennes, Strasbourg, puis Sciences-Po Saint-Germain-en-Laye en 2014) qui ont permis sa montée en puissance.

L'objectif général est d'accompagner des lycéens (et dès 2009 des collégiens) très majoritairement boursiers ou futurs boursiers de l'enseignement supérieur dans la préparation de leurs poursuites d'études après le baccalauréat. L'ambition est de leur donner confiance en eux, de les informer sur ce qu'ils peuvent faire après le collège et après le lycée, de les aider à dépasser l'autocensure et à envisager la mobilité sans appréhension, de les préparer aux études supérieures.

Depuis le démarrage à Lille et Toulouse, près de 19 000 élèves ont été accompagnés depuis 2007 et jusqu'à cette année scolaire. Il s'agit du plus important programme dit d'égalité des chances en France.

Pour amplifier, notamment en direction de ceux qui en ont le plus besoin, cette politique de soutien à l'ambition scolaire, des parcours d'excellence ont été mis en place à partir de la rentrée 2016 dans toutes les académies. Le nouveau programme se déploie depuis la rentrée 2016, essentiellement pour les élèves volontaires de 3^e des

collèges Rep+ (des collèges isolés peuvent également être associés au dispositif), soit 352 collèges.

L'année scolaire 2017-2018 permettra, après la généralisation à tous les collèges Rep+, l'extension du dispositif aux collèges Rep et la mise en œuvre au lycée du suivi individualisé des élèves de la classe de 3^e Rep+ ayant intégré le dispositif à la rentrée 2016.

Ce sont ainsi plus de 8 000 lycéens volontaires de condition modeste et qui pourront être accompagnés vers des études supérieures.

Au plan quantitatif, l'amplification par rapport à l'existant est donc d'une triple nature :

- couvrir tous les collèges de l'éducation prioritaire ;
- engager dans le dispositif plus de jeunes élèves ;
- assurer une continuité de suivi pour les élèves de la 3^e jusqu'à la terminale afin de permettre la construction d'un parcours personnel vers une excellence choisie (poursuite d'études post-bac, insertion professionnelle directe).

Les parcours d'excellence prennent la forme d'un accompagnement des collégiens volontaires des collèges Rep+ pour soutenir leur ambition scolaire et favoriser la mobilité sociale, en suivant ces élèves de la troisième à la terminale. Ils reposent sur des partenariats entre les établissements scolaires et les universités, grandes écoles et acteurs du monde de l'entreprise.

Concrètement, pour conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle ambitieuse et réussie, les parcours d'excellence proposent une offre de tutorat collectif et de visites culturelles dès la classe de 3^e, puis un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée, quelle que soit la filière choisie. Ce tutorat est assuré par des enseignants mais aussi des étudiants dont l'engagement se trouve valorisé.

Les parcours d'excellence sont un levier pour les établissements scolaires afin de développer des partenariats avec les universités et les grandes écoles, les étudiants, les élèves fonctionnaires des écoles du service public, les acteurs économiques, le monde associatif, les fédérations de parents d'élèves, et les collectivités territoriales.

Le dispositif « Meilleurs bacheliers »

Destiné à lutter contre l'autocensure des élèves et la stimulation de leur ambition pour poursuivre des études, le dispositif Meilleurs bacheliers permet aux 10% des meilleurs

bacheliers par filière de chaque lycée (terminales S, ES, L, technologiques, professionnelles) de bénéficier, sur la base de leurs résultats au baccalauréat et s'ils le souhaitent, d'un droit d'accès dans une formation sélective publique de l'enseignement supérieur. Près de 3 000 jeunes ont déjà bénéficié de ce nouveau droit depuis 2014 année de lancement .

Cette mesure permet de donner une opportunité à des jeunes qui :

- considèrent souvent que leur lycée est trop mal vu et que ça ne sert à rien de candidater dans les filières sélectives (autocensure) ;
- ou ont été pénalisés parce que leur dossier n'était pas assez bon en regard des dossiers des autres lycéens.

Les établissements et filières accueillant les Meilleurs bacheliers :

- classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ;
- sections de technicien supérieur (STS) ;
- instituts universitaires de technologie (IUT) ;
- instituts d'études politiques (IEP) non parisiens ;
- écoles d'ingénieurs publiques qui recrutent après le baccalauréat, comme le réseau des instituts nationaux de sciences appliquées (Insa), écoles d'ingénieurs polytechniques des universités, etc.

La loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 ouvre maintenant la possibilité à tous les établissements publics d'enseignement supérieur porteurs de formations sélectives de mettre en place des modalités de recrutement différenciées permettant de favoriser la diversité du recrutement. Cette mesure permettra de rendre ces recrutements plus en phase avec la diversité de notre jeunesse, tant dans sa composition que dans ses potentiels d'excellence.

Des pôles sur tout le territoire pour faciliter l'accès à des stages de qualité

Les difficultés dans l'accès aux stages sont parfois ressenties comme des discriminations par les élèves dont les parents ne disposent pas d'un réseau social leur permettant de trouver des lieux d'accueil.

Pour lutter contre les discriminations liées aux stages, 330 pôles de stages ont été mis en place sur l'ensemble du territoire, dans chaque bassin d'emploi, pour renforcer non seulement l'équité d'accès aux périodes de formation en milieu professionnel et aux stages de 3^e, mais aussi la qualité de ces stages. Ces pôles contribuent à créer et structurer une

offre de services de proximité en faveur des établissements et des élèves et permettent à l'éducation nationale de développer, localement, un réseau d'entreprises partenaires et engagées dans l'accueil de jeunes stagiaires.

Dans chaque pôle, une équipe composée de personnels de l'éducation nationale et de jeunes volontaires en service civique, est chargée de développer un réseau d'entreprises à même d'accueillir des élèves et donc de lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages.

Avec la loi Égalité et citoyenneté, le ministère s'est engagé dans des partenariats pour promouvoir le développement des lieux de stages dans les associations mais aussi dans les administrations publiques. Désormais, tout élève qui bénéficie d'une bourse nationale de collège ou d'une bourse de lycée et tout élève d'un établissement d'éducation prioritaire peut, à sa demande, accomplir cette période d'observation dans une administration de l'État, une collectivité territoriale ou un établissement public.



Le tuto des stages, nouveau portail du ministère : education.gouv.fr/tuto-des-stages, a été créé à destination des élèves et de leur famille pour la recherche de stages, des employeurs qui accueillent des stagiaires, et des enseignants qui préparent et évaluent les stages.

Les élèves y trouvent des modèles de CV ou de lettres de motivation, des conseils pour réussir leur première journée de stage.

Les enseignants y trouvent des guides et outils pédagogiques pour préparer, évaluer et valoriser les stages des élèves.

Les employeurs y trouvent des vidéos tutos et des conseils pour accueillir au mieux les stagiaires dans la vie quotidienne des organismes d'accueil de stagiaires.

En 2017 une plateforme de dématérialisation des conventions de stages viendra compléter cette offre.

Un accès privilégié des bacheliers professionnels aux STS

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche a institué les premiers quotas de bacheliers professionnels dans les sections de technicien supérieur (STS). Cette mesure a permis d'amener à près de 30% la part de ces bacheliers dans les STS publiques. Une nouvelle hausse est attendue pour la rentrée 2017, en lien avec la création de 10 000 places en STS sur les 5 prochaines années, réservées à l'accueil de ces bacheliers. Plus de 2 000 places seront créées à la rentrée 2017.

À terme, l'admission en STS doit devenir de droit pour tous les titulaires d'un baccalauréat professionnel qui le souhaitent et qui en possèdent le potentiel.

C'est dans cette optique que **la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 permet aux académies de Amiens, Besançon, Dijon, Lille et Rennes de mettre en place à la rentrée 2017 une expérimentation** dans laquelle le processus actuel de sélection à l'entrée des STS est remplacé par un processus d'orientation pour les bacheliers professionnels sous le pilotage et l'avis des équipes pédagogiques de terminale. Au cours du conseil de classe du deuxième trimestre, les enseignants doivent donner un avis favorable ou défavorable à l'orientation de l'élève candidat à une STS. Si l'avis est positif, l'élève est sûr d'obtenir une place à la rentrée suivante.

Lutte contre le décrochage : objectif 80 000 en 2017

Le plan d'actions Vaincre le décrochage mobilise tous les leviers et tous les acteurs : communauté éducative, chercheurs, autres ministères, collectivités, associations, etc.

Depuis novembre 2016 pour les jeunes sortis sans qualification du système scolaire, le site dédié **Reviens te former** propose un rappel immédiat par les conseillers de l'Onisep. Il complète d'autres modes de contacts simples et directs proposés aux jeunes décrocheurs : le **numéro vert 0800 1225 00**, la plateforme **masecondechance.fr** qui propose des accès diversifiés (téléphone, tchat, etc.) et l'application **Mon orientation en ligne**.

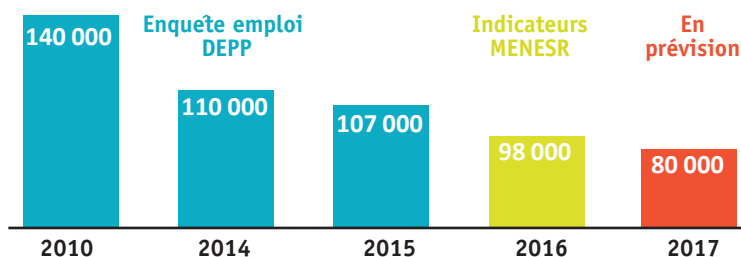
Des bourses de 1 000 euros sont disponibles depuis la rentrée 2016 pour les jeunes qui se réinscrivent dans un dispositif de formation.

La Garantie jeunes a été créée pour les 16-25 ans en situation de grande vulnérabilité (ni en emploi, ni en études, ni en formation et qui sont en grande précarité), afin de leur donner la chance de s'intégrer socialement et professionnellement, grâce à un parcours intensif de formation et d'accès à l'emploi. Les bénéficiaires perçoivent une allocation mensuelle de 461,26 euros. La Garantie jeunes se déploie ainsi : au 1^{er} septembre 2016, 72 000 jeunes en bénéficiaient, 100 000 jeunes fin 2016 avec un objectif de 200 000 en 2017 dans le cadre de sa généralisation à tous les territoires.

Enfin, avec le droit à la nouvelle chance, tout jeune sorti sans diplôme du système éducatif a le droit de bénéficier d'un capital formation inscrit sur son compte personnel d'activité (CPA) qui lui permettra de se former gratuitement pour acquérir une qualification.

Les résultats qualitatifs et quantitatifs mettent en évidence la capacité d'action partenariale, pragmatique et rigoureuse à la fois : si 140 000 jeunes âgés de plus de 16 ans sortaient du système scolaire sans qualification en 2011, ce chiffre a été ramené à 98 000 en 2016 et sera proche de 80 000 avant fin 2017. Concernant les sortants précoces (18/24 ans), ils étaient plus de 600 000 il y a cinq ans et sont moins de 500 000 aujourd'hui, ce qui place la France au niveau de la Finlande concernant le taux de sortants précoces (9,3%).

Une baisse continue du flux de jeunes sortant de formation initiale sans diplôme*



*en France métropolitaine et Dom

De meilleures conditions de vie des élèves et des étudiants pour faciliter la poursuite d'études

Les bourses scolaires et universitaires majorées

► Les bourses dans le secondaire

Poursuivant une démarche de simplification et de cohérence globale des modalités d'attribution des différentes bourses nationales, du collège à l'enseignement supérieur, le nouveau régime des bourses du secondaire entré en vigueur à la rentrée 2016.

Les bourses qui sont accordées aux lycéens d'origine modeste ont été revalorisées de 10% à la rentrée 2016. Cette augmentation porte leur montant à 697 euros par an en moyenne par jeune et représente un effort budgétaire de 28 millions d'euros par an. À la rentrée 2017, ce seront les bourses accordées aux collégiens d'origine modeste qui seront à leur tour revalorisées de 25%.

Une bourse destinée aux raccrocheurs de 16 à 18 ans est versée à ceux qui reprennent leurs études après une interruption scolaire d'au moins cinq mois et sont éligibles à une bourse nationale de lycée au moment de la reprise des études. Il s'agit d'un complément de la bourse de lycée d'un montant de 600 euros, permettant ainsi au boursier de bénéficier d'un montant annuel supérieur à 1000 euros dès le premier échelon de bourse.

Rentrée 2017

bourses revalorisées de 25 % pour les collégiens d'origine modeste

84€ ► 105€
par an pour une bourse
échelon 1

231€ ► 289€
pour une bourse
échelon 2

360€ ► 450€
pour une bourse
échelon 3

L'augmentation des bourses de collège de 25 % correspond à un effort de 15 millions d'euros pour 2017 (effet à partir du 1^{er} septembre) et 45 millions d'euros en année pleine, donc en 2018.

► **Les bourses étudiantes**

700 300
étudiants boursiers
en 2016-2017, soit
36,8 % des étudiants

+ 10,9 %
de boursiers
depuis la rentrée
2012

260 000
étudiants
ont bénéficié
d'une augmentation
de leur bourse

+ 550 M €

d'augmentation du budget des aides directes
aux étudiants depuis 2012 dont plus de 445 M €
pour les bourses sur critères sociaux

La réforme des bourses étudiantes sur critères sociaux, engagée en 2013 et poursuivie jusqu'en 2016, s'est donnée deux objectifs : améliorer les conditions de vie des étudiants et aider un plus grand nombre d'étudiants à construire leur parcours de manière autonome. Elle s'est notamment traduite par la création de deux nouveaux échelons de bourses :

- l'échelon 0 bis a déjà permis à 21 200 étudiants issus des classes moyennes et précédemment boursiers à l'échelon 0 de bénéficier d'une bourse annuelle de 1 009 euros ;
- l'échelon 7 a permis à 46 000 étudiants les plus modestes et précédemment boursiers à l'échelon 6 de bénéficier une bourse annuelle de 5 500 euros, soit une revalorisation de 800 euros annuels de leur bourse ;
- 2 000 nouvelles allocations d'un montant annuel compris entre 4 000 et 5 500 euros ont aussi été créées pour les étudiants en situation d'autonomie avérée, portant à 8 000 ce nombre d'aides versées indépendamment des revenus des parents.

Pendant ces 5 années, le pouvoir d'achat des 700 000 étudiants boursiers a été préservé par l'indexation des bourses sur l'inflation : + 2,1 % à la rentrée 2012, + 0,8 % à la rentrée 2013, + 0,7 % à la rentrée 2014 et + 0,1 % aux rentrées 2015 et 2016.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2016, près de 100 000 étudiants qui travaillent parallèlement à leurs études pour une rémunération au moins égale à 0,8 Smic (soit environ 900 euros nets mensuels), bénéficient de la nouvelle prime d'activité pour compléter leur revenu.

L'accès au logement facilité

► Le plan 40 000 logements étudiants



Lancé en mai 2013, le plan 40 000 logements vise à créer ce nombre de logements sociaux pour les étudiants, avec une subvention au Cnous majorée de 50 millions d'euros pour accompagner sa mise en œuvre. Alors que le logement représente le premier poste de dépense des étudiants, 42 600 nouveaux logements sociaux étudiants seront livrés d'ici fin 2017.

Le rythme de construction des logements sociaux étudiants s'est fortement accéléré : 6 700 logements sociaux étudiants ont été construits en moyenne par an depuis 2013, dont 3 800 logements confiés en gestion aux Crous.

► La caution locative étudiante (Clé) : pour l'accès au logement locatif privé

Généralisée à la rentrée 2014, la caution locative étudiante permet aux étudiants dépourvus de garants personnels d'accéder plus facilement à un logement. Plus de 10 300 étudiants en bénéficient en 2015-2016. 47 % des étudiants sont en location ou colocation, et 16 % des étudiants indiquent avoir eu des difficultés à trouver un logement sans garant.

Avec la création du droit universel à la garantie locative à la rentrée 2017, 300 000 jeunes pourront bénéficier d'une garantie locative.

Les frais d'agence ont été limités à 15 €/m² par la loi Alur : ils pouvaient représenter dans certains cas jusqu'à un mois de loyer.

L'aide à la recherche du premier emploi (Arpe) pour mieux accompagner les jeunes dans l'insertion professionnelle

Une aide à la recherche du premier emploi destinée à accompagner financièrement la période qui sépare la sortie des études et l'accès au premier emploi, a été mise en place pour les jeunes diplômés de moins de 28 ans d'origine modeste.

Depuis la rentrée 2016, l'Arpe est versée mensuellement pendant 4 mois notamment aux jeunes diplômés de CAP, baccalauréat professionnel et technologique, brevet des métiers d'art, brevet professionnel ou brevet professionnel agricole, qu'ils soient boursiers ou apprentis avec des revenus modestes. L'Arpe est également versée aux jeunes diplômés de l'enseignement secondaire, par la voie scolaire ou la voie de l'apprentissage.

Son montant est de 200 euros mensuels pour les jeunes diplômés d'un CAP et de baccalauréats professionnels, et équivalent à celui de la bourse étudiante (de 100 euros à 550 euros par mois) pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

En 2016, plus de 30 000 jeunes diplômés ont bénéficié de l'Arpe :

- 24 741 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, par la voie universitaire ou l'apprentissage ;
- 5 541 jeunes diplômés du CAP au baccalauréat, par la voie scolaire ou l'apprentissage.



Académie de Lille

Assurer l'égalité dans toute l'académie de Lille

Éducation prioritaire

L'académie de Lille compte 41 réseaux Rep+ (31 dans le Nord et 10 pour le Pas-de-Calais) dans les 119 territoires les plus défavorisés, **soit la plus forte densité du territoire métropolitain**. 445 écoles élémentaires situées en EP, dont 164 en Rep+ et 281 en Rep.

Plus de maîtres que de classes

85,16% des écoles de l'éducation prioritaire accueillent un dispositif Plus de maîtres que de classes. 100% à la rentrée 2017.

Des modèles plus justes d'allocation des moyens entre territoires

À la rentrée 2017, création de 300 emplois dans le premier degré dont 188 pour le Nord et 112 pour le Pas-de-Calais (baisse d'effectifs de 2 059 élèves dans le 1^{er} degré). La priorité sur l'école primaire est ainsi réaffirmée.

Des territoires engagés pour la mixité sociale au collège, l'exemple du Pas-de-Calais

Définition d'un nouveau secteur de recrutement pour le collège Gambetta d'Arras.
À Liévin, à la rentrée 2016 : création d'un secteur multi-collèges avec 2 collèges classés en éducation prioritaire (Curie et Riaumont) et 1 collège « ordinaire » (Descartes).

Augmenter les fonds sociaux des établissements scolaires

Les dotations octroyées sur les trois dernières années témoignent d'une très nette augmentation pour les collèges et lycées de l'académie : 2,6 M€ en 2014, 2,5 M€ en 2015 et 4 M€ en 2016.

1/3 de l'enveloppe a été répartie sur l'effectif global et les 2/3 restants sur les effectifs selon le taux de professions et catégories socioprofessionnelles défavorisées. Ceci permet de répondre à la fois aux besoins des établissements appartenant à l'éducation prioritaire tout en faisant bénéficier les lycées et notamment les lycées professionnels des territoires les plus défavorisés de cette augmentation.

Soutenir l'ambition de tous les jeunes partout dans l'académie de Lille

Du programme d'études intégrées (PEI) aux parcours d'excellence (PE)

Les PEI des Sciences-Po Lille ont été créés en 2007 pour une préparation spécifique réservée à des élèves boursiers du secondaire ou futurs boursiers du supérieur, motivés et ayant de bons résultats scolaires. Pour l'année scolaire 2016/2017, le dispositif PEI, devenu parcours d'excellence, permet à 436 élèves d'être tutorés individuellement et 790 élèves collectivement.

Depuis la rentrée 2016, 41 collèges Rep+ de l'académie intègrent les parcours d'excellence. 1276 élèves de 3^e sont inscrits, soit 31,24% des effectifs de 3^e Rep+. Le dispositif s'étendra aux collèges Rep à la rentrée 2017.

25 LP, 14 LGT, 9 LPO, 25 lycées post-bac et 20 établissements d'enseignement supérieur et grandes écoles ont confirmé leur intention de s'inscrire dans les parcours d'excellence.

Un référent parcours d'excellence a été identifié au sein de chaque collège Rep+ concerné.

Le dispositif Meilleurs bacheliers

Dans l'académie, 632 meilleurs bacheliers éligibles au dispositif ont été sollicités pour bénéficier de la mesure. 113 ont souhaité participer au dispositif soit 18% (25,5% au niveau national). 44 propositions d'admission ont été faites dans le cadre du dispositif et 77% ont été acceptées (34 propositions acceptées).

Les pôles de stages et le tuto des stages

Depuis septembre 2015, l'académie de Lille a mis en place 8 pôles de stages répartis sur son territoire avec chacun un animateur-enseignant à mi-temps. Les 4 APS (assistants chargés de prévention et de sécurité) prospectent les entreprises à partir du recensement des demandes exprimées dans les établissements de leur territoire et publient les offres de stages sur www.monstageenligne.fr.

Depuis la rentrée 2016, les pôles de stage de l'académie ont été renforcés par 4 assistants en service civique universel.

Un objectif prioritaire : la lutte contre le décrochage

► Principales actions 2016-2017

Le dispositif Perseval (Persévérance scolaire dans l'académie de Lille) permet de déployer et de coordonner un ensemble d'actions conduites dans les écoles et les établissements du second degré. Il a déjà touché plus de 3 700 jeunes en 2016 sur 3 bassins d'éducation (bilan intermédiaire août 2016). La semaine de la persévérance scolaire, initiée pour la 1^{ère} fois en 2016 sur 3 bassins d'éducation, sera élargie à l'ensemble des 14 bassins d'éducation du 27 au 31 mars 2017.

Dispositif Initiative pour l'emploi des jeunes (État/région)

- 6 000 jeunes ont bénéficié du dispositif (contact, accompagnement, entrée en action ou solution) ;
- 1 200 jeunes à qui un retour en formation a été proposé ;
- 150 jeunes ont signé un contrat en alternance ;
- 130 ont eu un accès direct à l'emploi ;
- 500 sont entrés sur un parcours personnalisé vers l'apprentissage ;
- 1 000 jeunes ont été orientés vers un autre acteur du SPRO ;
- un partenariat spécifique : l'Initiative européenne pour la jeunesse (IEJ) automobile (Renault, Sevelnord), 185 jeunes accompagnés, 44 contrats d'intérim, 24 contrats de professionnalisation et 11 contrats d'apprentissage ;
- une campagne de communication sur le dispositif (supports écrits, dossier de presse, campagne Facebook, vidéo...).

► Un dispositif original de rattachement scolaire

« Horizon » au lycée Jean-Rostand de Roubaix

Depuis 4 ans, 25 jeunes détectés par la MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) et la maison de l'emploi de Roubaix passent chaque année un entretien de motivation au lycée Jean-Rostand : 12 d'entre eux sont retenus pour bénéficier d'une période de remise à niveau, de février à mai, pour leur permettre d'intégrer le BTS systèmes numériques informatique et réseaux à la rentrée de septembre. Résultat : 2/3 des bénéficiaires de ce dispositif intègrent finalement le BTS, avec un taux de succès au BTS de 100 % pour ces jeunes rattachés.

Expérimentations dans la région académique de Lille-Amiens pour favoriser l'accès des bacheliers pro en STS

Objectif : porter à 50% en 2018, la part des bacheliers professionnels dans les STS et leur assurer la réussite dans leur parcours de formation et d'insertion.

	Capacité théorique 2016 (1 ^{ère} année)	Places vacantes 2016 (1 ^{ère} année)	Places supplémentaires 2017
Académie de Lille*	10 328	1 067	197
Académie d'Amiens*	3 694	333	161
Région académique Hauts-de-France	14 022	1 400	358

*Établissements publics et privés sous contrat

Outre les 1 400 places vacantes, 358 places supplémentaires ont été ouvertes en STS dans le cadre de la carte des formations 2017 pour une capacité d'accueil de 14 022 places.

Un document de communication « Osez le BTS » à destination des élèves et des familles a été réalisé par la délégation régionale de l'Onisep des Hauts-de-France.

Améliorer les conditions de vie des élèves et des étudiants

► Les bourses scolaires et universitaires majorées

Sur les trois dernières années, le nombre de familles bénéficiant d'une bourse a augmenté (122 630 en 2014-15 à 126 017 en 2016-2017 soit + 3 105 boursiers). Dans les établissements publics, ce sont 37% des familles de collégiens et lycéens qui bénéficient d'une bourse. Plus 48 millions d'euros pour les EPLE publics en 2016.

Évolution du nombre de boursiers sur critères sociaux de l'enseignement supérieur par échelons dans l'académie de Lille (observation au 15/03 de chaque année)

ÉCHELON	0	0 BIS	1	2	3	4	5	6	7	TOTAL
2012/13	10804	-	8353	4603	4585	4664	8610	9722	-	51341
2013/14	7515	4254	8444	4511	4609	4495	8444	7018	2988	52278
2014/15	1732	11488	8267	4357	4479	4404	8003	7189	3347	53266
2015/16	1840	13263	8080	4437	4523	4255	7511	6515	3311	53735
2016/17*	-	15767	8305	4322	4535	4198	7447	6617	3616	54807

*Observation au 23/01/2017 avant l'impact éventuel du contrôle d'assiduité sur les étudiants boursiers.

► Le logement étudiant

Afin de répondre à la demande étudiante, vont être livrés pour la rentrée 2017 :

- 134 logements à Albert Camus à Villeneuve d'Ascq ;
- 150 logements à Famars ;
- 41 logements à la résidence Michel à Lille (chercheurs).

Par ailleurs, en 2016, ont été livrés :

- 217 logements à la résidence 217 de Roubaix (Ilôt Gare) ;
- 210 logements à la résidence Le Belvédère à Villeneuve d'Ascq ;
- 301 logements à la résidence Galois à Villeneuve d'Ascq ;
- 100 logements à la résidence Moreau à Lens ;
- 163 logements à la résidence Gérard Philipe à Béthune.

En 2019, devrait être livrée une résidence de 50 chambres à Liévin.

Caution locative étudiante : en 2016-2017, 305 demandes de Clé ont été validées par le Crous de Lille Nord-Pas-de-Calais (284 en 2015 et 128 en 2014).



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a template for writing.



A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

EDUCATION.GOUV.FR
ENSEIGNEMENTSUP_RECHERCHE.GOUV.FR



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE